

LANGUES RÉGIONALES

LUTTE FRATRICIDE SUR LES BANCS LREM

Après qu'une centaine de députés du parti présidentiel ont voté pour la loi de promotion des langues régionales, 61 Marcheurs ont saisi le Conseil constitutionnel pour la censurer. Un combat entre girondins et jacobins que la majorité aimerait vite oublier... **PAR THÉO MOY**

Le 8 avril, les deux tiers des députés se pressent à l'Assemblée pour un débat sur la fin de vie. Mais, auparavant, ils doivent examiner le texte de Paul Molac (groupe Libertés et territoires) sur la protection des langues régionales et leur promotion (lire l'encadré ci-dessous). Après deux mois de navette parlementaire, le député du Morbihan espère faire définitivement adopter la version validée par les sénateurs. À la tribune, Molac défend ces langues, « une richesse, un trésor national », et le renforcement de leur apprentissage, en particulier dans les écoles associatives. Il est vivement applaudi. « En 2011, on était très minoritaires, considérés comme des hurluberlus », raconte la sénatrice PS des Pyrénées-Atlantiques, Frédérique Espagnac,

qui a défendu la loi au Sénat. Mais les choses ont changé, les responsables politiques se sont emparés du sujet, poussés par leurs électeurs et leur « besoin de racines et de rattachement à l'histoire d'un territoire ». Le débat n'en reste pas moins vif.

Car face aux députés girondins et souvent régionalistes qui défendent leur langue locale, leurs collègues jacobins donnent la réplique. Joint par *Marianne*, le député LREM François Cormier-Bouligeon critique ainsi l'« enseignement immersif dans des écoles associatives privées et son financement public ». Le député du Cher craint que « glissement par glissement, on arrive à la situation de la Catalogne » et que les indépendantistes sortent du bois. Devant les députés, Jean-Michel Blanquer provoque l'ire des défenseurs de la loi en expliquant ne pas vouloir « semer la graine d'un changement qui a déjà eu des conséquences assez néfastes dans d'autres pays d'Europe ». « Certains ont l'impression qu'on veut renverser la République, mais on parle de quelques milliers d'élèves », s'agace auprès de *Marianne* le député LREM d'Ille-et-Vilaine Gaël Le Bohec, qui défend une « biodiversité culturelle ».

Malgré les consignes de vote du groupe LREM, la loi est largement adoptée. Une centaine de dépu-

tés marcheurs votent « pour » et désavouent leur chef de file, Christophe Castaner. Devant le Palais-Bourbon, Paul Molac et quelques députés entonnent l'« hymne » breton pour fêter leur « victoire historique ». Dans l'ombre, Jean-Michel Blanquer organise la riposte. Sa dernière carte : une saisine du Conseil constitutionnel. Le 22 avril, elle est déposée par 61 députés LREM. Le texte est en fait une copie fidèle du « modèle » concocté par un membre du cabinet du ministre, comme l'a révélé depuis *la Lettre A*. Une tambouille « pas au niveau des enjeux », regrette auprès de *Marianne* Florian Bachelier, autre député LREM d'Ille-et-Vilaine.

“Méthodes de Sioux”

En coulisse, Aurore Bergé a fait des pieds et des mains pour trouver les 60 signatures nécessaires pour parapher le texte, quitte à promettre que l'initiative était soutenue par la présidence du groupe ou Matignon. Quitte aussi à tordre un peu la réalité sur le contenu du texte. « Quand on est un peu chafouin d'un vote qui nous a échappé et qu'on est manipulé par tel ou tel ministère, on s'y prend comme ça, avec des méthodes de Sioux », grince Gaël Le Bohec. « Aurore Bergé a fait du rentre-dedans, refusé de retirer les signatures de ceux qui voulaient se

LES MESURES PHARES DE LA LOI

- ▶▶ Une participation financière des communes pour scolariser des élèves en langue régionale dans le privé lorsque la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant cet enseignement (validée par le Conseil constitutionnel).
- ▶▶ L'instauration de l'enseignement immersif, effectué pour une grande partie du temps scolaire dans une langue autre que le français. L'immersif n'est autorisé aujourd'hui qu'à titre expérimental (censurée par le Conseil constitutionnel).
- ▶▶ L'autorisation d'utiliser des signes diacritiques, comme le tilde (~), dans les actes de l'état civil (censurée par le Conseil constitutionnel). ■



PAUL MOLAC, député du Morbihan et rapporteur de la loi sur les langues régionales, dénonce une décision idéologique : « On n'est plus sur du conservatisme, on est sur de la réaction ! » Ci-dessus, entouré d'élus bretons, à Rennes, le 26 avril.

rétracter », abonde sous le couvert de l'anonymat un autre député LREM, pourtant favorable à la saisine. Paul Molac, lui, ne décolère pas de cette saisine. Il dénonce une « *bévue* » de Jean-Michel Blanquer qui serait « *allé au-delà de la séparation des pouvoirs* » en « *instrumentalisant* » les députés.

Reste que l'épisode est révélateur des clivages qui traversent la majorité. Romain Pasquier, directeur de recherche au CNRS et à Sciences-Po Rennes, attaché à la « *diversité linguistique et culturelle* », voit dans cet affrontement un « *clivage centre/périphérie* ». Il se dit peu étonné que le « *couteau dans le dos* », la saisine du Conseil constitutionnel, vienne d'Aurore Bergé, « *la Versaillaise* ».

Le 21 mai, les « *sages* » rendent leur décision. Le Conseil ne s'oppose finalement pas à l'article sur le financement des écoles, sur lequel les 61 députés LREM l'avaient saisi. Mais, autosaisi sur l'enseignement immersif et les signes diacritiques (comme le tilde, qu'on trouve sur les « *n* » en breton), il censure ces deux articles, qu'il estime en contradiction avec l'article II de la Constitution (« *La langue de la République est le français* »). Une décision qui mettrait en péril, selon certains, des établissements comme les écoles Diwan, où les

cours sont dispensés en breton. Paul Molac bout : « *On a l'impression que le Conseil constitutionnel donne un avis politique sur une méthode pédagogique qui a fait ses preuves* », affirme-t-il. Le député dénonce une décision idéologique : « *On n'est plus sur du conservatisme, on est sur de la réaction !* »

Ambiguïté

Le débat monte et le président de la République reste coi un long moment, puis finit par défendre l'enseignement immersif des « *langues de France* », qui « *sont un trésor national* ». « *Il y a une ambiguïté dès le départ chez Emmanuel Macron* », éclaire Benjamin Morel, maître de conférences en droit public à Paris-II. Candidat, « *il s'engage à ratifier la Charte européenne des langues régionales, laisse entendre qu'il va mener une grande régionalisation* ». Mais les promesses sont restées au stade des tracts de campagne. Sur cette affaire, « *il a joué le jeu de Blanquer* », estime le chercheur, en laissant presque le délai de quinze jours pour promulguer la loi s'écouler, le temps d'organiser la saisine.

La loi censurée, « *je ne vois pas d'autre solution pour régler le problème que de changer la Constitution* », explique Paul Molac. « *Plusieurs interprétations*

de la décision restent possibles », nuance Benjamin Morel. Le ministère pourrait adopter une « *vision souple* » et ne pas considérer que la décision remet en cause les expériences immersives aujourd'hui autorisées.

Mais les partisans de la loi perçoivent la censure comme une attaque dirigée contre « *la liberté de l'enseignement* » et ne comptent pas en rester là. Paul Molac annonce des manifestations ce samedi 29 mai « *de Guingamp à Bastia, en passant par l'Occitanie et le Cantal* ». « *Si M. Blanquer pense que les territoires vont accepter un recul de l'enseignement immersif, il se trompe* », prévient Frédérique Espagnac, pour qui « *le gouvernement sous-estime la gronde qui se prépare* ».

À LREM, on préférerait que le sujet se tasse. Un vœu pieux. Dans un entretien à *L'Express* publié le lundi 24 mai, François Bayrou remet une pièce dans la machine, estimant que « *le président de la République doit s'emparer de cette question* ». En réponse, Jean Castex a annoncé, le lendemain, la création d'une mission confiée à deux députés pour « *apaiser le débat* » et « *trouver une solution pour respecter notre Constitution et les engagements du président de la République en faveur des langues régionales* ». Un sacré défi. ■